



AEMO : communication rapport

Par **Borgen**, le **02/06/2021 à 15:38**

Bonjour,rnrnEst il courant que le rapport d'intervention d'une AEMO soit porté à la connaissance des parents par téléphone ? A-t-on si peu de considération pour les parents qu'on ne prenne pas le temps de les recevoir ?rnrnMerci et cordialement.

Par **jodelariege**, le **02/06/2021 à 17:44**

bonjourrnrnil faudrait en dire plus: qui a téléphoné le rapport d' AEMO à la famille?

Par **Borgen**, le **02/06/2021 à 18:38**

L'intervenante de l'AEMO (éducatrice spécialisée) m'a téléphoné pour me proposer un rendez-vous téléphonique afin de me lire le rapport. Rapport déjà envoyé au juge donc s'il contient des erreurs manifestes, ce sera impossible de les rattraper.

Par **jodelariege**, le **02/06/2021 à 18:50**

quelques soient les raisons de l'appel téléphonique plutôt que le rendez vous (manque de temps ,covid...)les attendus du rapport seront repris par le juge des enfants et vous pourrez donner votre avis ,vos commentairesrnrnle juge ne prendra pas une décision en cachette mais en vous en parlant dans son cabinet en présence de l'éducatrice et de vous même ainsi

que de vos enfants

Par **Borgen**, le **02/06/2021** à **19:05**

Manque de temps, covid ? Compte tenu de l'importance dans la procédure de ce type de rapport et des erreurs manifestes qu'ils contiennent parfois, le minimum serait de prendre le temps avec les parents de le lire. rnrnQuand décrit des faits sans les remettre dans leur temporalité, c'est grave. S'ils se sont passés en 2017 ce n'est pas en 2021. Et pourtant ...rnrnDevant le juge, c'est trop tard. La parole des parents ne compte pas face un rapport.

Par **jodelariege**, le **02/06/2021** à **19:15**

je réponds seulement au point de vue juridique:vous pouvez vous faire épauler par un avocat qui étudiera si vos droits sont bien respectés et vous conseillerarnrnvous aurez la parole en cabinet du juge des enfants